



AVIS PUBLIC

DÉROGATIONS MINEURES ET DEMANDE DE PIIA

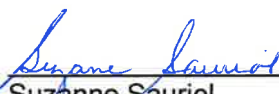
Prenez avis que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal de La Minerve, qui se tiendra le 7 juin 2021 à 19 h, à huis clos et par visioconférence, le Conseil devra statuer sur les demandes de dérogations mineures et de PIIA ci-après.

Les personnes ayant des questions ou désirant s'exprimer au sujet de l'un ou l'autre des dossiers suivants doivent adresser leurs commentaires par courriel à : urbanisme@municipalite.laminerve.qc.ca et ce, d'ici le **4 juin 2021, à 12 h.**

| Identification du site concerné | Nature et effets de la demande |
|---|--|
| 1. Adresse : 15, chemin des Pionniers Lot : 6448220 et 6448219 Matricule : 9324-86-5679 | Autoriser le ou les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> L'implantation d'un bâtiment principal (entrepôt), à plus de 9,88 mètres de la ligne latérale alors que le règlement de zonage 2013-103, article 11.1.1, grille de spécifications IN-41, exige une distance de 15 mètres. Le lotissement du lot 6448220 ayant un frontage de 35,44 mètres alors que le règlement de lotissement 2013-104, article 18.3.1, paragraphe b tableau Q1, ainsi que la grille d'usages et normes IN-41 exige un frontage de 50 mètres. |
| 2. Adresse : 149, chemin des Fondateurs Lots : 5070543 Matricule : 9325-92-1312 | Demande d'approbation d'un PIIA-01, secteur A pour la construction d'un agrandissement en cour arrière. |
| 3. Adresse : 308, chemin de La Chapelle Lot : 5264786 Matricule : 9518-81-4761 | Autoriser la construction accessoire, de type garage, à plus de 8,20 mètres de la ligne avant, alors que le règlement de zonage 2013-103, article 11.2.1, grille d'usages et normes RT-35, exige une marge avant de 15 mètres. |
| 4. Adresse : 310, chemin de La Chapelle Lots : 5264765 Matricule : 9518-80-2780 | Autoriser une partie d'une nouvelle construction à plus de 15,5 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux du Lac-à-la-Truite, alors que l'article 12.6.1 du règlement de zonage 2013-103, exige que tout nouveau bâtiment principal respecte une distance minimale de 20 mètres, calculée à partir de la ligne naturelle des hautes eaux. |
| 5. Adresse : 12, chemin des Grandes-Côtes Lots : 5071066 Matricule : 9427-70-4538 | Autoriser un agrandissement vertical sur le bâtiment existant dans la rive de 10 mètres du lac Désert, alors que l'article 12.5 du règlement de zonage 2013-103, n'autorise pas la construction dans la rive. |
| 6. Adresse : Chemin Issac-Grégoire Sud Lot : 5264691 Matricule : 9320-18-3492 | Autoriser le lotissement d'une partie du lot 5264691, ayant un frontage de plus de 30 mètres, alors que le règlement de zonage 2013-103, article 7.3.3, grille de spécifications RT-39, exige un frontage de 75 mètres pour un terrain non riverain. |
| 7. Adresse : 11, chemin Ernest-St-Jean Lot : 5263969 Matricule : 8517-51-8107 | Autoriser l'emploi d'une boîte de camion-remorque pour un bâtiment de type garage, alors que le règlement de zonage 2013-103, article 9.6.1, prohibe ce type de construction à toutes fins. |

Le présent avis public est donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

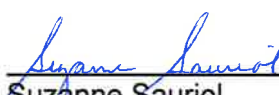
Donné à La Minerve, ce 21 mai 2021.


 Suzanne Sauriol
 Directrice générale, secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public identifiant les demandes de dérogations mineures et de PIIA à être entendues à la séance ordinaire du 7 juin à 19 h, en affichant une copie du tableau ci-joint à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 21 mai 2021, entre 14 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 21 mai 2021.


 Suzanne Sauriol
 Directrice générale, secrétaire-trésorière